



COMMUNE DE TOUTENS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2020

Nombre de conseillers	
Élu	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absent	1

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune de TOUTENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, Maire.

Date de la convocation

9 octobre 2020

Présent(e)s : Mesdames Cécile CASTANET, Carine COMPAN, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Sandrine TORTEL et Messieurs Nicolas ANGIONO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Pascal MERIC, Thierry ROUGIER.

Date d'affichage

9 octobre 2020

Absent : Madame Charlène PUJET

Secrétaire de séance : Madame Sandrine TORTEL

La séance est ouverte à 20h45.

Les procès-verbaux du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020 et 9 septembre 2020 sont validés à l'unanimité

I. Sujets soumis à délibération

2020-10-30 : Mise en place d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisée

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis 2018, Haute Garonne Ingénierie/ATD propose à ses adhérents de les accompagner dans les démarches obligatoires de mise en conformité, avec le Règlement Européen sur la protection des données (RGPD), pour les traitements de données à caractère personnel.

Mission du Relai RGPD :

- Informer et conseille le Maire et les agents en matière de protection et de sécurité des données. Il assure un relai entre sa collectivité et le DPD.
- Remonter au DPD l'information sur l'utilisation des données. Signaler les difficultés rencontrées, les incidents de sécurité et les réclamations des administrés.
- Pré-instruire les dossiers de conformité RGPD dans la description et la documentation des traitements de données (avec l'objectif d'être autonome une fois monté en compétence).
- Veiller au quotidien à la bonne application des procédures et des mesures définies (ex : exercice des droits des personnes, la charte Informatique, la gestion des habilitations d'accès à l'information).
- Participer à la vie du réseau des relais RGPD Collectivités (veille, actualités, échange entre relais, participation aux réunions...).

Le Conseil Municipal souhaite bénéficier de la prestation de DPD mutualisée proposé par HGI-ATD.

Le Conseil Municipal désigne HGI-ATD en tant que DPD de la commune auprès de la CNIL.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un membre en tant que relai RGPD.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner à l'unanimité :
Monsieur Thierry ROUGIER**

2020-10-31 : Décision Modificative n°1 (ANNULE ET REMPLACE)**DECISION MODIFICATIVE N° 1****Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	09/10/2020

L'an deux mil vingt, le 14 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de CAMINADE Christian, Maire.

Objet : Amortissement document urbanisme

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	1 050.26 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 050.26 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1 050.26 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1 050.26 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

2020-10-32 : Election des représentants au Syndicats Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne – Commission Territoriale (ANNULE ET REMPLACE D2020-05-14)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne en date du 01/01/2010 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif – Collecte.
- B2. Assainissement collectif – Transport.
- B3. Assainissement collectif – Traitement.

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein de la commission territoriale 9 – Sud Lauragais, par des délégués. Le nombre de délégués, dont dispose chaque collectivité et établissement est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé que :

- Les commissions territoriales ont été constituées en tenant compte des limites géographiques définies en annexe aux statuts de Réseau31, à ce titre la commune de TOUTENS est rattachée à la commission territoriale 9 - Sud Lauragais,
- Au sein de ces commissions territoriales, les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance,
- Entre autres compétences précisées à l'article 10.2 des statuts, les Commissions Territoriales élisent les délégués du Conseil Syndical. Le Conseil Syndical administre Réseau31 et vote notamment, le budget.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner, selon les modalités précitées, 2 délégués chargés de siéger à la commission territoriale 9 – Sud Lauragais dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner à la majorité absolue, afin de représenter la commune au sein de la commission territoriale 9 – Sud Lauragais, les 2 personnes suivantes :

- Monsieur Pascal MERIC, Le Pech 31460 TOUTENS
- Madame Geneviève HORSEAU, Chemin de l'Escarguel 31460 TOUTENS

2020-10-33 : Délibération ESIT : Remplacement disjoncteur général coffret électrique de l'école

Suite à la visite annuelle de la société VERITAS de maintenance électrique pour l'école, il a été relevé une observation demandant le remplacement du disjoncteur général assurant une filiation entre le disjoncteur général et les disjoncteurs en aval (même marque) afin d'assurer un pouvoir de coupure des circuits tétraphasés d'au minimum 15ka et afin d'assurer un pouvoir de coupure des circuits monophasés d'au minimum 11ka.

Nous avons pris contact avec l'entreprise VERITAS, l'architecte, l'entreprise ayant installé ce matériel, et le bureau d'études pour déterminer qui aurait dû à l'origine déterminer la mise en place de ce disjoncteur général, lors de l'extension de 2017.

Sur les comptes rendus de l'époque, rien a été signalé, de ce fait nous ne connaissons pas la partie responsable de ce problème et donc qui devrait prendre en charge la facture de ce remplacement pour être aux normes électriques à l'école.

Nous sommes pour l'instant dans l'attente de négociations, entre les différentes parties qui se défendent et rejettent la responsabilité.

De ce fait, parallèlement, pour ne pas laisser cette irrégularité trainer qui pourrait être source de sinistre, nous avons fait établir deux devis pour le remplacement de ce disjoncteur général.

Le plus urgent aujourd'hui est de se rapprocher le plus rapidement du cadre de la réglementation électrique de notre école.

Monsieur le Maire informe qu'après en avoir délibéré, l'ESIT a décidé de choisir l'entreprise SERVICES et PROTECTIONS de STE FOY D'AIGREFEUILLE pour un montant de 2 083,60 €.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

2020-10-34 : Délibération ESIT : Devis plomberie salle de plonge école

Les deux robinets de la salle de plonge et de la cuisine de l'école de Tarabel ont besoin d'être remplacés et nous avons fait établir un devis par le plombier intervenant dans notre école entreprise :

- STIC - M. THARET Serge qui s'élève à 1130,00 € HT.

Monsieur le Maire informe qu'après en avoir délibéré l'ESIT, a décidé de demander à l'entreprise STIC –M. THARET Serge d'entreprendre l'installation de deux nouveaux robinets pour un montant de 1 130,00 € HT.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

2020-10-35 : Délibération ESIT : Renforcement PC dans le bureau des maîtresses de l'école

La société VERITAS, Entreprise de maintenance électrique de l'école, nous a demandé de supprimer les multiprises en cascade au sol de la salle des maîtres, pour solutionner ce problème il est indispensable de rajouter 2 prises pour convenir aux différents appareils ménagers se trouvant dans cette pièce (cafetière, micro-onde).

Pour ce faire, nous avons demandé à la société SERVICES ET PROTECTIONS de nous proposer un devis pour effectuer ces rajouts de prises pour un montant de 700 € HT.

Monsieur le Maire informe qu'après en avoir délibéré l'ESIT, a décidé de demander à l'entreprise SERVICES et PROTECTIONS de STE FOY D'AIGREFEUILLE d'installer 2 prises supplémentaires dans la salle des maîtres pour un montant de 700 € HT.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

2020-10-36 : Délibération ESIT : Contrat d'entretien Entreprise Point Net pour l'école

Suite à l'utilisation d'une société de nettoyage Point NETT depuis septembre 2020 pour la partie école élémentaire, 2 heures par jour du lundi au vendredi, et suite à la demande d'un élu de l'ESIT de savoir quelle était la différence entre le cout financier d'un agent mairie et l'entreprise de nettoyage, il a été détaillé lors du conseil les 2 solutions pour le même service.

Le conseil a noté et débattu ces éléments, et a soulevé la question de la continuité de l'usage de l'entreprise Point Nett, à partir du 01 janvier 2021 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire informe qu'après en avoir délibéré l'ESIT, a décidé que cette entreprise intervienne dans l'école élémentaire pour les mêmes jours et heures pour le restant de l'année scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

II. Sujets non soumis à délibération

Prévision travaux SDEHG :

Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis pour changer les luminaires vont être établis. Le but étant de moderniser l'ensemble de l'éclairage public.

Les travaux pourront se faire en 2 fois.

Colombarium :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une présentation ainsi qu'une proposition seront proposées prochainement.

Assainissement Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une proposition de 3 212€ HT à été faite. Une offre en provenance de l'entreprise NEROCAN est en attente pour faire les travaux au plus vite.

Travaux traversée du village :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier d'urbanisation sera déposé très certainement avec un maître d'œuvre. 60% seront à la charge de la commune.

Les lignes blanches de panneau à panneau ne seront pas refaites par la Société AXIMUM et reste donc à notre charge.

Terrain ROQUEFORT :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande sera faite au Domaine afin d'avoir une estimation du terrain.

Numérotation des voies

Monsieur le Maire informe le Conseil que les noms de rues seront évoqués et définie lors d'un prochain Conseil Municipal. Un devis pour les plaques de rues et numéros des habitations va être réalisé.

Les membres du Conseil rappellent à se renseigner pour la piste cyclable.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier sera adressé au STER pour déplacer éventuellement le panneau directionnel « VILLEFRANCHE »

Cérémonie du 11 Novembre :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie sera maintenue, mais sans l'apéritif et avec seulement le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h20.

Ont signé les membres présents :

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Christian CAMINADE	Maire	
Pascal MERIC	1 ^{er} Adjoint	
Thierry ROUGIER	2 ^{ème} Adjoint	
Sandrine TORTEL	3 ^{ème} Adjointe	
Nicolas ANGIONO	Conseiller Municipal	
Cécile CASTANET	Conseillère Municipale	
Carine COMPAN	Conseillère Municipale	
Lydie DUPRAY	Conseillère Municipale	
Philippe FEDOU	Conseiller Municipal	
Geneviève HORSEAU	Conseillère Municipale	
Charlène PUGET	Conseillère Municipale	Absente